Image not found or type unknown

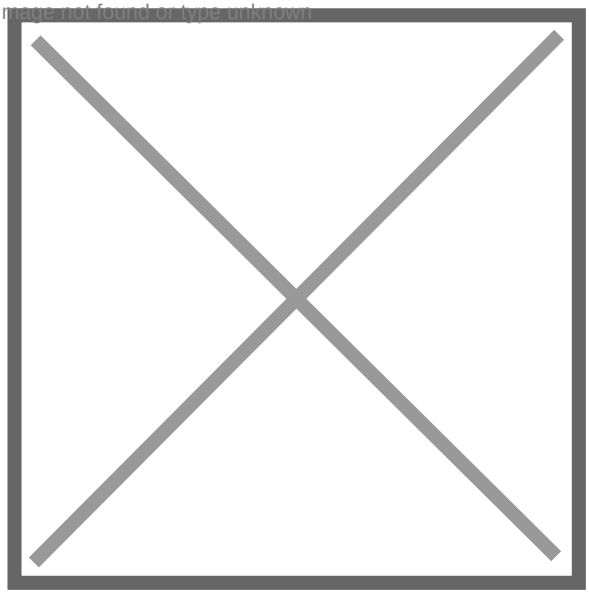

Congés forces pendant la fermeture entreprise

Par **Artexpert**, le **22/12/2013** à **00:33**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, Je suis en cdi depuis le 10/07/2012 mais mon entreprise ferme du 01.01.14 au 31.03.14 pour rénovation.Et je pars en vacance paye.

Mais:
Mon patron me envoi en congé paye force a partir 06/01/14 au 04/02/14.
Question:
Est ce que Il a le droit de
confond mes congés payes avec la fermeture ?

Voila je remercie d'avance les gens qui pourront me donner une réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés